

**États
financiers**

2025



Table des matières

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS DES RÉSULTATS	6
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	7
ÉTAT DES GAINS ET PERTES RÉÉVALUATION	8
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE.....	9
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE	10
NOTES COMPLÉMENTAIRES.....	11
ANNEXE A – Dette à long terme	35
ANNEXE B – Charges par objet	36
ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales	37
ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales	38
ANNEXE E – Excédent accumulé.....	39
ANNEXE E – Excédent accumulé (suite)	40

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la Société ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales. Ces Normes sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne. Ce système est conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances. Ce dernier est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, la vérificatrice générale de Laval et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. La vérificatrice générale de Laval, et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit et des finances.

Laval, Québec
Le 30 mars 2026

Directrice générale



Josée Roy

Directrice générale adjointe et trésorière
Stratégie, projets, et trésorerie



Kathy Dumortier, CPA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de transport de Laval (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de la variation de la dette nette, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette, des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux annexes C, D et E. Ces informations portent sur les activités de fonctionnement à des fins de fiscales, les activités d'investissement à des fins fiscales et la ventilation de l'excédent accumulé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 1^{er} avril 2026 relativement aux états financiers de la Société à être déposés au MAMH.

Nous attirons l'attention sur le fait que les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 31 mars 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 1^{er} avril 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A128132

ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
		\$	\$	\$
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus provenant de l'ARTM		179 409 343	177 984 716	176 103 973
Contrat de Gestion déléguée		9 951 737	9 253 397	8 650 005
Transferts du gouvernement du Québec et du Canada	4	886 339	857 461	1 065 052
Autres revenus	5	1 795 485	2 370 485	2 189 785
		192 042 904	190 466 059	188 008 815
Investissement				
Transferts du gouvernement du Québec et du Canada	4	120 797 191	25 871 691	41 192 160
		312 840 095	216 337 750	229 200 975
CHARGES				
Transport régulier		134 225 245	131 893 254	132 755 112
Administration générale		25 981 852	26 135 931	24 323 585
Transport adapté		17 114 874	17 782 499	16 299 522
Contrats de gestion déléguée		9 412 940	8 941 350	8 650 003
Frais de financement		2 724 623	2 768 847	3 098 399
Dépenses imprévues		2 596 162	-	-
Radiation d'immobilisations		-	339 642	69 113
Amortissement		26 801 000	18 148 603	21 875 571
		218 856 696	206 010 126	207 071 305
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		93 983 399	10 327 624	22 129 670
Excédent accumulé au début de l'exercice			313 333 245	291 203 575
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			323 660 869	313 333 245

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		60 815 881	54 697 989
Débiteurs	6	23 187 827	18 872 007
Transferts à recevoir	7	38 068 227	78 462 252
Actif au titre des avantages sociaux futurs	12	3 481 800	4 239 300
Autres actifs		-	356 048
		125 553 735	156 627 596
PASSIFS FINANCIERS			
Emprunt bancaire	8	47 320 868	18 054 459
Créditeurs et frais courus	9	55 669 978	59 545 798
Revenus perçus d'avance	10	318 889	6 199 398
Dette à long terme	11	54 709 060	68 594 288
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	22 859 500	21 509 900
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	13	4 865 242	5 632 604
Autres passifs		140 553	-
		185 884 090	179 536 447
DETTE NETTE		(60 330 355)	(22 908 851)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	14	376 529 857	329 250 530
Stocks de fournitures		5 934 397	5 474 443
Autres actifs non financiers	15	1 386 417	1 873 171
		383 850 671	336 598 144
EXCÉDENT ACCUMULÉ		323 520 316	313 689 293
Obligations contractuelles	16		
Éventualités	23		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES RÉÉVALUATION

Au 31 décembre 2025

	2025	2024
	Réel	Réel
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	356 048	1 751
(Pertes) gains de réévaluation non réalisées	(420 793)	210 461
Instruments financiers dérivés	(75 808)	143 836
(Pertes) gains de réévaluation nets (nettes) de l'exercice	(496 601)	354 297
(Pertes) gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	(140 553)	356 048

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		10 327 624	22 129 670
Variation des immobilisations			
Acquisitions	14	(65 787 026)	(120 619 307)
Produit de cession		19 454	23 410
Amortissement des immobilisations	14	18 148 603	21 875 571
Perte sur cession d'immobilisations		339 642	69 113
		(47 279 327)	(98 651 213)
Variation des stocks de fournitures		(459 954)	(59 274)
Variation des autres actifs non financiers		486 754	(344 695)
		26 800	(403 969)
(Pertes) gains de réévaluation nets (nettes) de l'exercice		(496 601)	354 297
VARIATION DE LA DETTE NETTE		(37 421 504)	(76 571 215)
(Dettes) actifs financiers nets au début de l'exercice		(22 908 851)	53 662 364
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(60 330 355)	(22 908 851)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	10 327 624	22 129 670
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	18 148 603	21 875 571
Charge de désactualisation	109 403	230 054
Perte sur cession d'immobilisations	339 642	69 113
	28 925 272	44 304 408
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(4 315 820)	(2 385 800)
Transferts à recevoir	40 394 025	(5 139 536)
Stocks de fournitures	(459 954)	(59 274)
Créditeurs et frais courus	6 988 440	(973 170)
Revenus perçus d'avance	(5 880 509)	6 134 356
Actif au titre des avantages sociaux futurs	757 500	766 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs	1 349 600	1 104 100
Autres actifs non financiers	82 728	4 236
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	67 841 282	43 755 320
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(77 528 051)	(99 530 884)
Dépôt pour l'achat d'autobus	(87 398)	(840 359)
Dépôt pour l'achat d'immobilisations autre que les autobus	491 424	491 428
Produit de cession d'immobilisations	19 454	23 410
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(77 104 571)	(99 856 405)
Activités de financement		
Variation nette des emprunts bancaires	29 266 409	17 697 567
Émission de dettes à long terme	6 430 000	2 918 000
Remboursement de la dette à long terme	(20 315 228)	(20 928 228)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	15 381 181	(312 661)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	6 117 892	(56 413 745)
Encaisse au début de l'exercice	54 697 989	111 111 734
Encaisse à la fin de l'exercice	60 815 881	54 697 989

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. Statut de l'organisme municipal

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. Principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux annexes C et D et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales présentée à l'annexe E.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux de même que les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

c) Constatation des revenus

Conformément aux modalités de l'entente concernant les services de transport collectifs pour l'année 2025, la rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) correspond aux coûts réels des prestations du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

De plus, selon les modalités de l'entente de la prestation de la gestion de contrat déléguée, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à une rémunération basée sur les coûts réels pour les équipements métropolitains et la billetterie. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance. Un paiement de transfert versé sur une base pluriannuelle est considéré comme autorisé lorsqu'un représentant habilité signe une entente avec la Société.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée et qu'il donne lieu à une créance.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations

Coût et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Celui-ci comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée / Taux</u>
Infrastructure	Linéaire	10 à 40 ans
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Autres actifs

Les avances versées pour les contrats d'acquisition d'autobus urbains sont présentées à titre d'autres actifs non financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Charges, actif et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régime de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues, non versées, à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- 1) Les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités ;
- 2) Les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière, pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains actuariels et pertes actuarielles non amortis et nets d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Régime de retraite à cotisations déterminées (suite)

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque plusieurs conditions sont respectées, tels la présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques; que l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation; qu'il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de cet exercice jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs
 - Pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007, dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
 - À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.
- Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : amorties lorsque les coûts seront engagés.

i) Instruments financiers

- Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer, des intérêts courus à payer et des dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

- Hiérarchie des évaluations de juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).
- Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

i) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

3. Encaisse

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 768 847 \$ (3 098 399 \$ en 2024). Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 370 911 \$ (357 945 \$ en 2024).

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associés aux réserves financières relatives aux surplus affectés, aux fonds réservés pour le fonds de roulement et aux soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés.

4. Transferts des gouvernements du Québec et du Canada

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement			
Financement (intérêts sur la dette long terme)	886 339	857 461	1 065 052
Investissement			
Immobilisations	120 797 191	25 871 691	41 192 160
	121 683 530	26 729 152	42 257 212

5. Autres revenus

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	1 290 000	1 759 019	1 722 065
Revenus d'intérêts	233 566	370 911	357 945
Activités accessoires et autres revenus	271 919	240 555	109 775
	1 795 485	2 370 485	2 189 785

6. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Autorité régionale de transport métropolitain	19 501 430	13 401 088
Taxes à la consommation	1 774 449	3 590 732
Autres	1 911 948	1 880 187
	23 187 827	18 872 007

7. Transferts à recevoir

	2025	2024
	\$	\$
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme (a)	22 080 698	35 613 659
Immobilisations	5 874 744	8 171 563
Autres	243 750	243 750
Gouvernement du Canada		
Immobilisations	9 869 035	34 433 280
	38 068 227	78 462 252

- a) En vertu d'ententes avec le gouvernement du Québec, la Société recevra sous forme de transferts une compensation pour les intérêts qu'elle doit assumer pour ces dettes à long terme subventionnées.

8. Emprunts temporaires

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$ auprès de la Banque Royale du Canada, au taux préférentiel de 4,45 % (5,45 % au 31 décembre 2024) et renégociable annuellement au 31 décembre 2025 et 2024, la marge de crédit était inutilisée.

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 79 636 219 \$ auprès de Financement Québec au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majorée de 0,02 %, soit 2,2 % (3,14 % en 2024), lui permettant de financer temporairement ses projets autorisés au plan d'immobilisation en transport collectif et en attente d'une lettre d'autorisation finale. Au 31 décembre 2025, un montant de 47 320 808 \$ était utilisé (18 054 459 \$ en 2024).

9. Crédoeurs et frais courus

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et charges sociales	19 534 887	19 876 670
Fournisseurs et frais courus	19 681 835	25 820 679
Intérêts courus de la dette à long terme	366 229	421 185
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	16 087 027	13 427 264
	55 669 978	59 545 798

10. Revenus perçus d'avance

	2025	2024
	\$	\$
Transferts reportés	-	6 093 970
Autres	318 889	105 428
	318 889	6 199 398

11. Dette à long terme

	2025	2024
	\$	\$
Obligations		
Taux d'intérêt variant de 0,75 % à 5,5 % (1,1 % à 5,5 % en 2024)		
Échéant de décembre 2026 à décembre 2045	54 709 060	68 594 288

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme ainsi que les emprunts temporaires contractés par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme capital et intérêts, incluant les refinancements prévus de mai 2026 à juillet 2031 et autorisés au cours des prochains exercices, s'établissent comme suit :

Année	Capital	Intérêts
	\$	\$
2026	12 162 228	1 699 463
2027	9 009 228	1 765 889
2028	6 787 228	1 393 587
2029	5 666 875	1 075 938
2030	5 684 875	849 056
1 à 5 ans	39 310 434	6 783 933
6 à 10 ans	10 034 626	2 111 061
11 ans et plus	5 364 000	1 294 975
	54 709 060	10 189 969

12. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société possède un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés-cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite, sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation la plus récente de ces régimes à prestations déterminées aux fins de la comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2024.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,0 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient selon le groupe d'emploi dont l'employé fait partie.

12. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)**b) Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs**

	2025	2024
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	3 481 800	4 239 300
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	(22 859 500)	(21 509 900)

c) Charge de l'exercice

	2025	2024
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	3 123 000	3 067 600
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	2 076 500	1 882 800
Régime de retraite à cotisations déterminées	5 892 898	5 892 898
Régime de retraite des élus municipaux	20 531	21 049
	11 112 929	10 864 347

12. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	89 648 300	84 772 200	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(90 833 400)	(85 934 000)	(19 498 000)	(18 185 200)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	(1 185 100)	(1 161 800)	(19 498 000)	(18 185 200)
Pertes actuarielles non amorties	4 666 900	5 401 100	(3 361 200)	(3 324 700)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	3 481 800	4 239 300	(22 859 500)	(21 509 900)

e) Charge de l'exercice

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	4 528 000	4 418 500	1 157 900	1 039 400
Cotisations salariales des employés	(2 262 000)	(2 211 100)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	812 500	809 400	159 300	59 300
Charge de l'exercice excluant les intérêts	3 078 500	3 016 800	1 317 200	1 098 700
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	4 822 600	4 607 900	759 300	784 100
Rendement espéré des actifs	(4 778 100)	(4 557 100)	-	-
Charge d'intérêts nette	44 500	50 800	759 300	784 100
Charge de l'exercice	3 123 000	3 067 600	2 076 500	1 882 800
Montants versés par l'employeur	2 365 500	2 301 600	726 900	778 700

12. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)**f) Conciliation de l'actif et du passif au titre des avantages sociaux futurs**

	2025	2024
	\$	\$
Actif au début de l'exercice	4 239 300	5 005 300
Charge de l'exercice	(3 123 000)	(3 067 600)
Cotisations versées par l'employeur	2 365 500	2 301 600
Actif à la fin de l'exercice	3 481 800	4 239 300

Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs

	2025	2024
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	(21 509 900)	(20 405 800)
Charge de l'exercice	(2 076 500)	(1 882 800)
Prestations ou primes versées par l'employeur	726 900	778 700
Passif à la fin de l'exercice	(22 859 500)	(21 509 900)

g) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	84 772 200	81 610 200	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	4 778 100	4 557 100	-	-
Pertes actuarielles sur le rendement des actifs des régimes	(766 900)	(1 129 500)	-	-
Cotisations de l'employeur	2 365 500	2 301 600	-	-
Cotisations des employés	2 262 000	2 211 100	-	-
Prestations versées	(3 762 600)	(4 778 300)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	89 648 300	84 772 200	-	-
Juste valeur des actifs des régimes	95 607 200	86 819 100	-	-

12. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)**h) Obligation au titre des prestations constituées**

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	85 934 000	82 761 300	18 185 200	16 394 900
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	4 528 000	4 418 500	1 157 900	1 039 400
Prestations versées	(3 762 600)	(4 778 300)	(726 900)	(778 700)
Intérêts débiteurs sur obligation	4 822 600	4 607 900	759 300	784 100
Perte (gain) survenue dans l'exercice sur l'obligation	(688 600)	(1 075 400)	122 500	745 500
Solde à la fin de l'exercice	90 833 400	85 934 000	19 498 000	18 185 200

i) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5.72 %	5.78 %	4.00 %	4.00 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5.60 %	5.80 %	s. o.	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3.25 %	3.00 %	3.00 %	3.00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2.00 %	2.00 %	2.00 %	2.00 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	6.02 %	5.69 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	3.57 %	3.57 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	2045	2040

13. Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent principalement les activités de désamiantage de ses bâtiments et le démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers.

L'existence de telles obligations n'implique cependant pas l'obligation d'effectuer des travaux immédiats. Le moment auquel il est prévu que les travaux requis seront réalisés correspond à la période d'actualisation du passif, cette durée pouvant dans certains cas être différente de la période d'amortissement des immobilisations liées aux obligations.

Évolution des obligations liées à la mise hors service des réservoirs hydrocarbures et d'immobilisations contenant de l'amiante

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	5 632 604	1 737 635
Révision d'estimations	(876 765)	816 068
Nouvelles obligations liées à la mise hors service (OMHS)	-	2 848 847
Charge de désactualisation	109 403	230 054
Solde à la fin	4 865 242	5 632 604

Les charges estimatives pour réaliser les travaux de désamiantage au 31 décembre 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 4 109 898 \$ (1 522 706 \$ pour le démantèlement des réservoirs et 4 109 898 \$ pour les travaux de désamiantage au 31 décembre 2024);

Principales hypothèses utilisées

	<u>Amiante</u>
Taux d'actualisation	3.71 %
Période d'actualisation ^(a)	5 à 29 ans
Taux d'inflation	3.1 %

a) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période d'un an. Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 8 000 337 \$ pour l'amiante.

14. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustements	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	25 126 710	-	-	25 126 710
Bâtiments	89 052 602	1 720 127	-	90 772 726
Véhicules	254 224 378	8 897 795	13 638 938	249 483 235
Ameublement et équipements de bureau	33 161 903	361 497	102 104	33 421 297
Machinerie, outillage et équipements	35 491 782	264 931	119 986	35 636 727
Terrains	6 876 733	-	-	6 876 733
	443 934 108	11 244 350	13 861 028	441 317 428
Immobilisations en cours	184 764 531	54 542 676	-	239 307 207
	<u>628 698 639</u>	<u>65 787 026</u>	<u>13 861 028</u>	<u>680 624 635</u>
Amortissement cumulé				
Infrastructures	12 163 052	1 324 499	-	13 487 552
Bâtiments	33 794 438	2 573 979	1	36 368 416
Véhicules	205 245 505	11 598 005	13 279 844	203 563 666
Ameublement et équipements de bureau	26 892 082	1 655 699	102 104	28 445 677
Machinerie, outillage et équipements	21 353 032	996 421	119 986	22 229 467
	<u>299 448 109</u>	<u>18 148 603</u>	<u>13 501 935</u>	<u>304 094 778</u>
Valeur comptable nette	<u>329 250 530</u>			<u>376 529 857</u>

Au 31 décembre 2025, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 17 595 459 \$ (28 459 719 \$ au 31 décembre 2024), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.

Au 31 décembre 2025, des immobilisations aux titres d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, au montant de 876 765 \$, ont été retirées des immobilisations (3 664 914 \$ ajoutées au 31 décembre 2024)

15. Autres actifs non financiers

	2025	2024
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	927 757	840 359
Dépôt pour l'achat d'immobilisations autre que les autobus	204 767	696 191
Frais payés d'avance	253 893	336 621
	1 386 417	1 873 171

16. Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2025, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains électriques

Par l'entremise du processus d'achat unifié regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition de 94 autobus urbains 12 mètres électriques à recharge au dépôt pour la période 2023-2026. Le montant prévu pour ce contrat s'établit à 148 651 164 \$ pour 2026.

L'échéancier s'établit ainsi :

	Nbre	\$
2026	94	148 651 164

En outre, les dépenses admissibles de 148 651 164 \$ font l'objet de subventions de 95 % pour un total évalué à 141 218 606 \$ taxes net incluses.

L'échéancier s'établit ainsi :

	\$
2026	141 218 606

16. Obligations contractuelles (suite)**b) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées**

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société s'est entendue avec la Société de Transport de Montréal, pour les années 2026 à 2030, afin que les services liés au centre d'appels de réservation, à la logistique et la planification des déplacements ainsi que la livraison du service soient dorénavant offerts par la STM. Le montant de l'entente sera établi annuellement en fonction des budgets approuvés pour le transport adapté. Pour l'année 2026, le montant s'élève à 17 822 700 \$.

c) Contrats d'approvisionnement en carburant

La Société a mandaté le Ministère des Finances du Québec pour négocier des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'en décembre 2026. La Société s'est engagée à payer une quantité de 2,25 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 1 850 850 \$.

d) Construction du garage - Phase IV

L'agrandissement du garage est une condition essentielle d'électrification de la flotte pour la STL. La capacité maximale de ses installations est atteinte. Les activités d'électrification de sa flotte d'autobus débuteront à partir de 2026. Le projet s'étalera de 2021 à 2026.

Dans le cadre de l'agrandissement du garage, la Société a octroyé des contrats à des firmes spécialisées en construction. Les contrats ont une durée de cinq ans. L'un des contrats inclut une option de prolongation d'une durée d'un an pour l'année 2026.

La Société s'engage à payer 21 600 510 \$ incluant l'option de prolongation d'un an est exercée.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2026	6 651 697
	Solde disponible	14 940 298
		<u>21 591 995</u>
Année d'option	2026	8 515
	Total	<u>21 600 510</u>

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % pour un total évalué de 16 200 382 \$.

16. Obligations contractuelles (suite)**e) Projet Sy/nergie**

La STL procède au rehaussement de ses systèmes technologiques pour assurer la continuité des processus et de solution d'affaire. Le projet a été commencé en 2021. Il y a plusieurs contrats d'une durée de deux à cinq ans. La Société s'engage à payer un montant de 14 730 186 \$ jusqu'en 2029.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2026	4 506 542
	2027	3 581 170
	2028	997 346
	2029	171 587
	Solde disponible	5 473 541
		<u>14 730 186</u>

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % pour un total évalué à 11 047 640 \$.

f) Remplacement de la solution de paiement dans les autobus

La société a octroyé à Flowbird SAS le contrat pour une solution de paiement sans contact à bord des autobus pour une durée de cinq ans, avec la possibilité de deux options d'un an pour les années 2026 et 2027, pour une valeur totale de 1 049 559 \$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Années d'option	2026	519 567
	2027	<u>529 992</u>
		<u>1 049 559</u>

En outre les dépenses admissibles feront l'objet d'un financement de l'ARTM à 100 % pour un total estimé de 1 049 559 \$.

16. Obligations contractuelles (suite)**g) Travaux au stationnement étagé du terminus Montmorency**

La Société a octroyé à 9140-2594 Québec inc. Construction Arcade le contrat pour les travaux au stationnement étagé du terminus Montmorency pour une durée d'un an, pour une valeur totale de 926 267 \$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2026	926 267

h) Contrat d'entretien et de support pour le logiciel Hastus

La Société a octroyé à Giro inc. pour le contrat d'entretien et de support pour le logiciel Hastus, pour une durée de trois ans, pour une valeur totale de 926 509 \$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2026	299 754
	2027	308 746
	2028	318 009
		926 509

16. Obligations contractuelles (suite)**i) Implantation d'une solution d'information de gestion des ressources humaines et de paie (SIRH)**

La Société a octroyé à Levio Conseils inc. pour l'implantation d'une solution d'information de gestion des ressources humaines et de paie (SIRH), pour une durée de dix ans suivant l'acceptation provisoire de la solution (deux ans), avec la possibilité d'une option de cinq fois un an, pour une valeur totale de 4 310 045 \$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2026	665 931
	2027	665 931
	2028	166 353
	2029	167 978
	2030	169 591
	2031	172 528
	2032	174 153
	2033	175 766
	2034	183 793
	2035	190 848
	2036	198 269
	2037	207 355
		<u>3 138 496</u>
Années d'option	2038	215 518
	2039	224 085
	2040	234 385
	2041	243 829
	2042	253 732
		<u>1 171 549</u>
Total		<u><u>4 310 045</u></u>

17. Droits contractuels et actifs éventuels

En plus des droits contractuels dans le cadre des contrats d'acquisition d'autobus urbains présentés à la note no 17 a) et 17 b), la Société a conclu des ententes à long terme pour des revenus publicitaires pour un montant de plus de 12 522 500 \$.

L'échéancier des droits contractuels s'établit ainsi :

	\$
2026	1 324 000
2027	1 374 500
2028	1 405 000
2029	1 436 500
2030	1 468 500
2031 à 2034	5 514 000
	12 522 500

18. Données budgétaires

Le budget initial a été adopté par la Ville de Laval le 4 décembre 2024. L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales, comportent une comparaison avec le Budget amendé adopté par la Ville de Laval le 12 août 2025.

Afin de rendre la présentation conforme à celle adoptée, certaines données budgétaires ont été reclassées.

19. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires.

20. Instruments financiers**Politique de gestion des risques**

La Société est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

20. Instruments financiers (suite)

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Société juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Société analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, lorsque cela est nécessaire, une provision pour créances douteuses est constituée, en se basant sur leurs valeurs de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Société représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 décembre se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs en souffrance		
Moins d'un an	21 413 378	15 281 275
Entre un et deux ans	-	-
Entre deux et trois ans	-	-
Plus de trois ans	-	-
Sous-total	21 413 378	15 281 275
Moins : provision pour créances douteuses	-	-
Total	21 413 378	15 281 275

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

20. Instruments financiers (suite)

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2024) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La Société est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et frais courus	39 582 951	16 087 027	-	-
Emprunts temporaires	47 320 868	-	-	-
Dette à long terme	13 861 691	25 698 745	15 432 994	9 905 598
Autres passifs financiers	-	-	4 371 554	23 353 188
Total	100 765 510	41 785 772	19 804 548	33 258 786

La Société a également conclu des contrats de swaps de marchandises pour se couvrir des fluctuations de prix du carburant.

	Notionnel (litres)	Valeur comptable \$
Moins de 1 an au taux moyen de 0,83 \$/litre	2 250 000	(140 553)

21. Fonds de roulement

La Société possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 1 180 000 \$ (1 180 000 \$ en 2024). Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de dix ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

22. Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

23. Éventualités

Le 6 janvier 2026, la Société a reçu une demande introductive d'instance de la part de l'un de ses fournisseurs dans laquelle ce dernier réclame un montant à parfaire de 6 087 524 \$ à la Société pour des événements qui ont lieu avant la fin d'exercice.

La Société évalue actuellement cette demande et ses fondements et n'est pas, pour l'instant, en mesure d'évaluer la pertinence de cette dernière ainsi que les coûts qui pourraient en découler.

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2025

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2025	2024
		\$	%		\$	\$
2020-05-12	58	9 096 000	1.5283	2025	-	2 322 000
2020-12-15	59	15 048 000	1.1300	2025	-	6 587 000
2021-05-06	60	32 594 000	1.4181	2026	15 563 001	19 923 000
2021-07-09	61	15 000 000	1.7235	2026	10 068 000	11 337 000
2021-12-09	62	5 367 000	1.8532	2026	1 076 000	2 130 000
2022-17-08	63	9 238 000	4.3712	2027	6 026 000	7 134 000
2022-11-10	64	14 231 000	4.9276	2027	7 891 000	10 101 000
2023-07-11	65	2 185 000	4.8857	2028	1 694 000	1 945 000
2023-10-13	66	1 222 966	4.6770	2028	733 779	978 373
2023-11-09	67	2 028 000	5.4685	2028	1 313 000	1 681 000
2023-12-11	68	1 897 550	4.1190	2028	198 750	198 750
2023-12-11	68	1 897 550	3.8200	2028	979 530	1 339 165
2024-11-07	69	2 918 000	4.0735	2044	2 736 000	2 918 000
2025-05-09	70	3 520 000	4,0000	2045	3 520 000	-
2025-12-12	71	2 910 000	3.5500	2045	2 910 000	-
					54 709 060	68 594 288

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	128 305 919	128 625 106	127 486 671
Carburant	8 473 198	8 935 428	9 917 209
Contrats de transport adapté	15 854 700	16 342 636	15 120 399
Entretien et réparations des véhicules	9 720 071	9 102 221	8 831 696
Honoraires et contrats	7 640 065	7 756 091	6 358 708
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	5 532 756	4 596 349	4 257 936
Services publics	2 265 438	2 103 338	1 727 661
Assurances, taxes et immatriculations	1 951 951	1 734 971	1 985 679
Matériel et fournitures	2 007 991	981 264	1 245 883
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	266 185	205 713	306 039
Location	357 733	251 608	779 056
Dépenses imprévues	2 596 162	-	-
Intérêts et frais de financement	2 724 623	2 768 847	3 098 399
Contrats de gestion déléguée (excluant les salaires et charges sociales)	4 358 904	4 118 309	4 011 285
Perte sur cession d'immobilisations	-	339 642	69 113
Amortissement des immobilisations	26 801 000	18 148 603	21 875 571
	218 856 696	206 010 126	207 071 305

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain	179 409 343	177 984 716	176 103 973
Contrat de gestion déléguée	9 951 737	9 253 397	8 650 005
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	886 339	857 461	1 065 052
Autres revenus	1 795 485	2 370 485	2 189 785
	192 042 904	190 466 059	188 008 815
Charges			
Transport régulier	134 225 245	131 893 254	132 755 112
Administration générale	25 981 852	26 135 931	24 323 585
Transport adapté	17 114 874	17 782 499	16 299 522
Contrats de gestion déléguée	9 412 940	8 941 350	8 650 003
Intérêts et frais de financement	2 724 623	2 768 847	3 098 399
Dépenses imprévues	2 596 162	-	-
Perte sur cession d'immobilisations	-	339 642	69 113
Amortissement des immobilisations	26 801 000	18 148 603	21 875 571
	218 856 696	206 010 126	207 071 305
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(26 813 792)	(15 544 067)	(19 062 490)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession	44 400	19 454	23 410
Amortissement	26 801 000	18 148 603	21 875 571
Perte sur cession	-	339 642	69 113
	26 845 400	18 507 699	21 968 094
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	117 435	68 380	26 643
Remboursement de la dette à long terme	(4 106 618)	(4 027 300)	(4 716 356)
	(3 989 183)	(3 958 920)	(4 689 713)
Affectations			
Activités d'investissement	(653 360)	542 790	(4 346 414)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	3 467 335	(126 340)	1 127 354
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 143 600	578 838	5 003 169
	3 957 575	995 288	1 784 109
	26 813 792	15 544 067	19 062 490
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Transferts des gouvernements Canada et Québec	120 797 191	25 871 691	41 192 160
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	120 797 191	25 871 691	41 192 160
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Bâtiments	(95 009 000)	(52 846 759)	(111 925 599)
Véhicules	(29 650 000)	(9 203 861)	(516 813)
Ameublement et équipements de bureau	(13 850 000)	(4 356 082)	(5 770 407)
Machinerie, outillage et équipements	(729 000)	619 676	(2 406 488)
	(139 238 000)	(65 787 026)	(120 619 307)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14 889 409	3 606 654	1 084 449
Affectations			
Activités de fonctionnement	653 360	(542 790)	4 346 414
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	2 898 040	877 114	1 473 602
	3 551 400	334 324	5 820 016
	(120 797 191)	(61 846 048)	(113 714 842)
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	(35 974 357)	(72 522 682)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	20 578 728	21 305 438
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(28 682 943)	(28 104 104)
Financement des investissements en cours	(12 136 411)	23 862 010
Gain/perte de réévaluation cumulé	(140 553)	356 048
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	343 901 495	296 269 901
	323 520 316	313 689 293

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS**Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières
et fonds réservés**

Excédent de fonctionnement affecté	19 429 074	20 306 188
Fonds réservés		
Fonds de roulement	807 840	681 500
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	341 814	317 750
	1 149 654	999 250
	20 578 728	21 305 438

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1er janvier 2007		
Régime capitalisé	-	-
Régimes non capitalisés	(8 466 700)	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007		
Régimes non capitalisés	(15 351 000)	(14 004 800)
Obligations mise hors service	(4 865 243)	(5 632 604)
	(28 682 943)	(28 104 104)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	17 824 226	36 703 417
Investissements à financer	(29 960 637)	(12 841 407)
	(12 136 411)	23 862 010
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	376 529 857	329 250 530
Éléments de passif		
Dette à long terme	54 709 060	68 594 288
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(22 080 698)	(35 613 659)
	32 628 362	32 980 629
	343 901 495	296 269 901